



"Maires et Citoyens" : l'appli azurienne qui facilite le dialogue élus-administrés

Par Jean-Michel Chevalier -- le 29 mars 2018

Imaginée par le maire d'Eze pour répondre à ses besoins de communication, l'application développée à Nice séduit de plus en plus d'élus. Un démarrage réussi !

Des réunions dans les quartiers, des rendez-vous en tête à tête, c'est à la fois bien et indispensable. Mais pas suffisant, tous les maires vous le diront. Ces élus qui sont au plus près des préoccupations de leurs administrés n'ont évidemment pas toujours la possibilité d'être au contact permanent de la population. Ils ont désormais une "solution" pour être en même temps au four et au moulin, grâce à une idée imaginée par l'un d'entre eux - Stéphane Cherké, premier magistrat d'Eze - et développée à Nice : "Maires et citoyens".

"Sur cette idée, nous avons développé le concept technique de la plateforme qui permet aux maires d'être en relation personnelle avec leurs administrés via un smartphone, une tablette ou un ordinateur" expliquent Arnaud Timsit et Éric Binucci, associés à 50-50 dans "Maires et Citoyens".

Un réseau social qui est à la fois clos et sécurisé

"Ce service est réservé aux habitants de la commune. Ceux-ci s'inscrivent gratuitement sur la plateforme pour échanger des informations avec leurs élus. Par exemple ils peuvent faire remonter des problèmes de terrain, comme un lampadaire en panne ou un trou dans la chaussée mais aussi pour recevoir des alertes en cas de besoin" poursuivent les jeunes entrepreneurs niçois, qui ont déjà signé avec des communes, la plupart situées sur la Côte d'Azur : Eze, La Trinité, Carros, Cap d'Ail, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Tournefort, Belvédère... En attendant mieux, car le concept est duplicable pour les 35 000 cités et villages de France.

Il s'agit donc d'un réseau social "clos". Les messages sont passés en mode privé, ce qui garantit la confidentialité des échanges. Pour le maire, cela permet de pouvoir gérer ses relations avec ses habitants, et pour ces derniers d'avoir accès facilement et sans filtre avec le décideur.

Facilité d'utilisation

En possession des adresses mail des administrés, "Maires et Citoyens" a bien sûr été déclaré à la CNIL, même si l'entreprise niçoise n'effectue aucun "traitement" des données dont elle dispose. "La RGPD rajoute de nouvelles normes en assurant un niveau de sécurisation plus élevé et nous mettons en place des outils informatiques pour que les organismes officiels puissent effectuer leurs vérifications" expliquent Arnaud et Éric. Qui se sont fait accompagner dans cette démarche par un cabinet d'avocats azurien pour avoir la garantie d'être en parfaite conformité avec lois et règlements.

Les concepteurs de "Maires et Citoyens" ont voulu que la plateforme soit la plus ergonomique - donc la plus simple possible - pour qu'elle soit accessible à tous, et pas seulement aux geeks. Objectif atteint, puisque l'on "surfe" avec évidence d'un item à un autre : suggestions, groupes de discussion, agenda, messagerie privé...

L'entreprise cherche maintenant à conquérir de nouveaux "clients". Elle a commencé à démarcher dans les Alpes-Maritimes et le Var, mais s'élargit maintenant à toute la France en allant dans les salons, réunions d'élus pour se faire connaître. Elle met en place doucement un réseau commercial, tout en continuant à faire évoluer la plateforme en fonction des demandes du terrain.

Le service est facturé en fonction de la population de la ville par un abonnement mensuel. De la publicité est mise en ligne, dont 30% est ristourné à la commune, si bien que certaines "gagnent" de l'argent en participant à "Maires et Citoyens".

Elle est pas belle la vie ?



Eric Binucci et Arnaud Timsit (Dr JMC)